

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre  
Commune d'ANDRYES

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 FEVRIER 2025**

Présents : Mesdames Élodie FLEURY ; Catherine GUYARD ; Marine PINON ; Martine STEIN ; Messieurs Jean BEYRAND ; Florian BIZARD ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Marie-Caroline BLANCHOT (pouvoir à Thierry DELHOMME) Monsieur Jérôme FAVIER.

Secrétaire de séance : Florian BIZARD

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 janvier 2025 ;
- Délibération portant participation financière au SDEY pour les travaux sur l'ensemble du territoire de la commune pour 2025 ;
- Délibération portant location de terres agricoles avec changement de locataire ;
- Délibération portant choix de prestataire pour le copieur de la mairie ;
- Délibération portant choix de prestataire pour la maintenance de la pompe à chaleur de la salle des fêtes ;
- Questions diverses.

*Ouverture de la séance à 19h30*

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 janvier 2025**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Délibération portant participation financière au SDEY pour les travaux sur l'ensemble du territoire de la commune pour 2025**

Le conseil municipal approuve le règlement financier du SDEY, et autorise le maire à signer les conventions et autres documents concernant ces travaux, dans la limite de 4 600,00 €.

### **Délibération portant location de terres agricoles avec changement de locataire**

En raison du départ à la retraite d'un locataire de terres agricoles, Monsieur Christophe DIVORNE, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur la reprise du bail par son fils, Monsieur Florian DIVORNE, qui reprend l'exploitation agricole.

Le conseil municipal accepte le changement de locataire au profit de Monsieur Florian DIVORNE, repreneur de l'exploitation agricole.

### **Délibération portant choix de prestataire pour le copieur de la mairie**

Après étude du contrat actuel de location du copieur de la mairie, et devis comparatif avec un autre prestataire, il apparaît de fortes disparités sur les modes de calcul et le coût réel à la copie.

Dans un souci de rationalisation des coûts, il est proposé au Conseil Municipal d'évaluer les besoins réels et de déterminer la meilleure solution à retenir pour la mairie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un contrat et d'entreprendre les démarches pour le remplacement du copieur, dans l'intérêt de la commune.

### **Délibération portant choix de prestataire pour la maintenance de la pompe à chaleur de la salle des fêtes**

Suite à l'installation de la pompe à chaleur dans la salle des fêtes, réalisée en 2017 et suite à la fin du contrat de maintenance lié à celle-ci, il convient de reprendre un contrat pour pérenniser l'installation et garantir son efficacité.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour un devis. Seule l'entreprise RL Dépannage a répondu à l'appel.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de maintenance auprès de RL Dépannage.

### **Questions diverses**

- La réunion de la commission finance est à prévoir, en vue de préparer le budget 2025.
- Le budget du feu d'artifice est maintenu au même niveau qu'en 2024.
- Le revêtement du terrain de tennis / city est à revoir.

***La séance est levée à 21h15.***

***Prochain conseil : mercredi 12 mars 2025 à 19h30.***

*Le secrétaire de séance  
Florian BIZARD*



*Le Maire  
Jean-Marc LÉGER*

